



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 48531

Texte de la question

M. Daniel Soulage attire l'attention de M. le ministre delegue a la cooperation sur l'etat du dossier relatif a la devaluation du franc CFA et ses consequences sur les rentes et retraites de nos compatriotes anciens expatries en Afrique francophone. Cette mesure exceptionnelle du 12 janvier 1994 a eu notamment pour consequence la perte de moitie du pouvoir d'achat des retraites versees aux Francais par les caisses locales de securite sociale des Etats de la zone franc. Depuis trois ans, la revendication des associations de defense consiste principalement a obtenir compensation de la perte du pouvoir d'achat de ce revenu differe du travail, et estimant que la responsabilite de la France etant indeniable, c'est a elle d'y faire face. Il lui demande de lui expliquer les demarches effectuees par son ministere en vue du reglement de cette revendication.

Texte de la réponse

Des la devaluation du franc CFA, l'AFAGO, association des anciens du Gabon et de l'Afrique centrale et occidentale, a appele l'attention du ministere de la cooperation sur la situation des Francais qui, ayant accompli tout ou partie de leur carriere en Afrique, ont des difficultes d'une part pour percevoir les pensions de retraite qui leur sont dues par les caisses locales de protection sociale, d'autre part pour compenser la baisse de revenus consecutive au changement de parite. Tres rapidement apres le reajustement monetaire du franc CFA, et suite a ces interventions, le Gouvernement a pris des mesures exceptionnelles pour en compenser, au moins partiellement, les effets a l'egard des ressortissants francais pensionnes des regimes de securite sociale africains confrontes a des difficultes economiques particulieres. En dehors de certains dossiers, bien repertories et en nombre limite, c'est aujourd'hui chose faite. Par ailleurs, M. le Premier ministre a confie a une mission tripartite d'evaluation (inspection generale des affaires sociales, ministere des affaires etrangeres, ministere de la cooperation) le soin de faire le point sur les problemes rencontres par les retraites et futurs retraites francais ayant cotise ou cotisant aux organismes africains. Cette mission, dirigee par l'IGAS (M. Leroy), s'est rendue dans six pays : Gabon, Cote d'Ivoire, Senegal, Congo, Mali et Cameroun et son rapport a ete remis a M. le Premier ministre et aux ministres concernes. Les conclusions a tirer de ce rapport ont fait l'objet d'une concertation interministerielle qui a permis de retenir une partie des propositions avancees. En ce qui concerne les eventuels beneficiaires de la mesure exceptionnelle decidee en 1994, quelques dossiers etaient en souffrance, etant notamment arrives hors delai. Sans remettre en cause les principes arretes a l'epoque, ces dossiers devraient, dans les prochaines semaines, etre examines en ne tenant pas compte de la date limite. A moyen terme, il convient d'agir sur differents registres afin de securiser au maximum les droits de nos compatriotes sans que ceci se traduise par une charge supplementaire sur le regime general de la securite sociale. Devrait donc etre mise en place la centralisation des retraites ayant cotise en Afrique a partir des informations provenant des caisses francaises et des caisses africaines. Ceci permettra de mieux connaitre l'ampleur du probleme et d'intervenir aupres de nos partenaires avec plus d'efficacite. Afin de realiser une totalisation des cotisations (prise en compte des annees travaillees en Afrique dans le calcul des pensions), la reflexion sera poursuivie pour faciliter la fourniture des documents necessaires par les anciens cotisants des caisses africaines. M. le ministre du travail et des affaires sociales devrait ecrire a ses homologues africains

pour les sensibiliser au probleme des retraites francais et cette question est d'ores et deja systematiquement abordee lors des deplacements ministeriels en Afrique. Enfin une aide a la reorganisation des caisses de retraite africaines sera proposee a nos partenaires, qui completera l'action initiee dans le cadre de la CIPRES. Parallelement les personnes actuellement en activite seront systematiquement encouragees a souscrire une assurance volontaire, des lors que, dans les pays concernes, la remise en ordre des systemes africains de retraite constitue une tache difficile et certainement longue. Certes, ces mesures ne resoudront pas l'ensemble des problemes mais elles sont une etape dans la voie d'une amelioration de la situation de nos compatriotes ayant cotise a des caisses de retraite africaines.

Données clés

Auteur : [M. Soulage Daniel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48531

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 février 1997, page 754

Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1068